

Mr et Mme **ROIRAND joseph**

Pont saint Martin le 03/05/2005

44860 PONT ST MARTIN

à **Maître Anne Lombard**
1 Ter avenue Bretagne
44400 REZE
Tel : 02 40 75 55 72
Fax : 02 40 32 35 50

Affaire : Commune Haute Goulaine

Vos réf. : 2005014 – ROIRAND001 – ANL/SG/74

Objet : Nouvelle réunion d'expertise demandée par vous même. Suite.

Maître,

Je ne comprends pas votre décision de demander une réunion d'expertise « pour me permettre d'appréhender le dossier » suivant votre courrier du 1-er avril 2005.

Je vous ai fait parvenir le 20 avril 2005 un courrier explicitant cette affaire et avec des interrogations, et je n'ai pas eu de réponse. Ce courrier permettait d'appréhender le dossier et s'il n'était pas assez clair je suis toujours à votre disposition pour plus de renseignements.

Je veux maintenant être plus précis :

Sur ce que je vous ai présenté concernant cette affaire il n'y a aucun besoin d'une nouvelle réunion d'expertise sauf à vouloir enrichir les différents acteurs, désolé de vous le dire.

Je répète que je ne comprends pas le comportement de l'expert qui depuis la première réunion d'expertise du 8 avril 2004 ne s'est toujours pas manifesté pour donner sa conclusion. Il s'est bien manifesté pour répondre aux parties adverses, mais jamais pour répondre à mes dires. Pourquoi ?

D'autre part il n'est pas admissible de convoquer à une réunion d'expertise sans objet. Je le répète, car j'ai l'impression que vous ne m'avez pas lu, les convoqués ont le droit de connaître l'objet de la réunion, ne serait-ce que pour leur permettre de signaler que ce n'est pas très rationnel. Mais apparemment tout le monde s'en fout !

Vous voulez faire expertiser quoi le 9 mai 2005 ? Si l'expertise du 02/09/2004 est valable alors on peut réaliser à l'endroit actuel du tabouret, mais un peu plus profondément, la desserte complète de ma propriété. Si l'expertise du 02/09/2004 n'est pas valable alors il faut que l'expert le dise et qu'on refasse une expertise aux frais de la partie adverse qui s'est trompée dans son expertise et puis c'est tout. Mais il faut le dire. Et puis quand bien même, si l'on veut mesurer le niveau du croisement des canalisations d'eau et d'assainissement il aurait fallu faire creuser, vous en êtes vous occupé ?

J'espère que vous avez annulé cette réunion comme je vous l'ai demandé le 20 avril 2004.

Je vous prie d'agréer, **Maître**, mes salutations distinguées

J. Roirand